

# Appropriation des biens sans maître ou présumés sans maître

## Formation courte

*La présence d'immeubles laissés à l'abandon par leur propriétaire ou sans maître, sur le territoire d'une commune, peut être source de difficultés pour le Maire, à double titre : l'immeuble peut entraîner des nuisances pour le voisinage ; il peut également tomber en ruine et/ou faire courir un risque pour la sécurité des passants.*

*Face à ce type de problématique le Maire a notamment à sa disposition la procédure d'appropriation des biens sans maître ou présumés sans maître.*



REF. 003 03

### NIVEAU : pratique courante

#### PUBLIC CONCERNÉ ↓

Tout public

Toute personne exerçant ou appelée à exercer une activité professionnelle en lien avec l'immobilier : notaires, juristes, collectivités locales, agents immobilier...

#### COMPÉTENCES VISÉES ↓

Acquérir les connaissances juridiques et pratiques indispensables la mise en exécution de la procédure d'appropriation des biens sans maître ou présumer sans maître

#### PRÉREQUIS ↓

Aucun

#### OBJECTIFS ↓

Appréhender les règles permettant d'intervenir sur les biens d'autrui ; Distinguer les biens sans maître et les biens présumés sans maître ; Mener la procédure d'appropriation de ces biens dans le patrimoine communal ; Gérer et anticiper les cas de restitution

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT ↓

Apports théoriques, illustration par l'exemple ; Etude de cas pratiques ; Echanges d'expériences professionnelles

Séances de formation en salle ; Support théorique remis aux stagiaires ; Exposé théorique sur vidéoprojecteur ; Illustration par l'exemple ; Etudes de cas concrets

La formation sera assurée par Mme THEUIL, formatrice certifiée ICPF&PSI

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET/OU SUIVI ↓

Questionnaire sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la formation et de l'intervenant

Feuille de présence émargée par les stagiaires par demi-journée ; Attestation de suivi

QCM – Etudes de cas corrigées par le formateur – Mises en situation – Jeu de rôle

DURÉE : 7h (1 jour)

COÛT : 400 €

CONTACT : +33 6 33 94 24 84

COURRIEL : [contact@themainformations.com](mailto:contact@themainformations.com)

## PROGRAMME DE FORMATION

### 1/ Cadre réglementaire

- Article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004
- Le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)
- Les apports de la loi ALUR du 24 mars 2014

### 2/ Définition des biens sans maître et présumés sans maître

- Qu'est-ce qu'un bien sans maître ou présumés sans maître ?
- Ne pas confondre avec les successions en déshérence et vacantes

*Mise en situation et analyse*

### 3/ Comment la commune peut-elle appréhender ces biens

- Les différents outils d'investigation
- Choix de la procédure à mettre en œuvre
- Procédure des biens sans maître
- Procédure des biens présumés sans maître

*Mises en situation et analyse*

### 4/ Recours des héritiers

### 5/ Recueil de modèles

### 6/ Exercice de synthèse

---